

Son corps avait été en effet brossé et désinfecté dans cette chaise effrayante.

L'hôpital où on l'avait transporté, le blessé a passé une longue nuit d'agonie, souffrant terriblement et appelant la mort comme un délivrance. L'infortuné a expiré dimanche matin un peu après dix heures, dans les bras de sa pauvre femme. MM. les docteurs Bonte et Cadreville, ainsi que son patron, M. Tonnel ont assisté à ses derniers moments.

Nous ferons connaître demain la date des funérailles.

TENTATIVE DE VOL SUR LE MARCHÉ. — Dimanche matin, vers onze heures, un furbatier d'Halluin, M. Louzy, installé sur le marché de la place Charles-Roussel, aperçut un jeune garçon de 14 ans, Albert D., qui venait de dérober à son étalage un paquet de scies à découper. Il se mit à sa poursuite; le gamin jeta alors le paquet à terre et il prenait la fuite quand les agents Schietteotte et Deconinck s'emparèrent de lui. Amené devant M. Niderst, commissaire de police, D. a reçu une verte semonce, après quoi il a été remis à sa famille.

IN CONVOI de neuf épousées, dont une femme, a été conduit à la frontière par les gendarmes de Tourcoing.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE. — La Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

LA FRAUDE. — Les gendarmes ont conduit à Lille deux femmes, Paule Dethoit et Pauline Verbeke, mères de famille, arrêtées par la douane en vertu d'une contrainte pour fraude. Toutes deux doivent purger une peine de quatre mois d'emprisonnement.

EXTRADITION. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de prisonnier, nommé Georges Lelen, 23 ans, sorti de la prison de Béthune et réhabilité par le parquet de Charleroi, sous l'inculpation de vol.

NOUVEAU QUARTIER DE LA GARE. — Vingt-neuf terrains ont été acquis par la commune municipale à l'honneur de faire connaître son intention de procéder en adjudication publique, dans le courant de janvier 1906, quelques-unes des parcelles de terrain du nouveau quartier de la Gare, si des offres acceptables lui sont faites.

Les amateurs sont en conséquence invités à adresser leurs offres avant le 6 janvier prochain, à l'Hôtel de Ville, à M. Salembien, adjoint au maire.

GRAND. — Le nouveau gâteau au sucre de la Maison CORNET-LESIER, Tourcoing. Exigez le nom sur le gâteau. GRAND. Déposé. 94732

MARCO-EN-BARBEUL
BOUPE DEMONSTRATIVE DES JARDINS OUVRIERS. — Une soirée, relative à une démonstration, a eu lieu, le 27 décembre, au Café du Nord, devant une affluente assistance de personnes. Avant le concert a eu lieu la distribution de jouets aux enfants. M. Deherriou, secrétaire de l'Union laïque de la Jeunesse, a pris la parole. Après avoir adressé quelques mots aux enfants, il a remercié les dames qui ont fait des jardins ouvriers de Marcq, et a ajouté: « Nous voudrions être aussi généreux que les dames précédentes, mais pour conserver parmi nous, les enfants qui nous ont été confiés, et qui viennent de si loin, nous sommes obligés de séparer, nous devons leur venir en aide pécuniairement. Nous souhaitons que les représentants de l'Eglise triomphent des injustices qu'ils ont à subir en ces temps troublés; nous leur donnons l'assurance de notre concours dévoué dans la lutte qui s'engage avec les ennemis de l'Eglise ».

La partie musicale qui a eu lieu ensuite, a été jouée par plusieurs amateurs, dont nous citerons par une société d'amateurs, sous la direction de M. E. Vandriess.

M. M. Bourgeois et Sauvage ont tenu à leur chant divers romances dans qui ont obtenu les applaudissements de la salle entière. Deux comédies: *A la Charité*, et *Un Mariage au Téléphone*, ont été interprétées avec succès par M. C. Nuez, J. Delevoix et Deherriou, membres de l'Union laïque de la Jeunesse.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMÉLIORATIONS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 21 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

NOUVELLES RELIGIEUSES
UNE LETTRE PASTORALE
de Mgr l'Archevêque de Cambrai

Mgr Sannois, archevêque de Cambrai, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse la lettre pastorale suivante:

Nous très chers Frères,

L'une des obligations graves de Notre charge pastorale est d'imprimer, dans les Diocèses des droits qui pèsent et des devoirs qui leur incombent en tant qu'atholiques.

Une loi, qui sépare l'Eglise de l'Etat, a été votée le 9 décembre dernier.

Il est d'une importance capitale que tous Nos diocésains aient une idée nette et précise des conséquences qu'aura cette loi sur leur vie catholique. Afin de les y aider, Nous publions les lignes suivantes, dont Nous espérons, d'instinct, la lecture à tous les âges, deux Dimanches consécutifs, aussitôt après leur réception, sur l'affichage dans un endroit très apparent, à l'intérieur de toutes les Eglises et Chapelles de Notre diocèse.

1^o Plus de Dieu!

C'est la conséquence de l'article 1^{er}: « La République ne reconnaît aucun culte. » C'est donc l'apostasie nationale, voulue et votée par les députés et sénateurs.

2^o Plus de budget des Cultes.

En vertu de l'article 2: « La République ne paie aucun culte. » C'est-à-dire que l'Etat n'y a cent ans, a cessé ses biens à l'Etat, à la condition que celui-ci fit un traitement convenable, aussitôt après leur réception, la République garde les biens et refuse de continuer à payer le traitement. La dette nationale est reniée.

3^o Le budget des Cultes remplacé par de nouvelles dépenses.

Qui posent sur les seuls catholiques: ils devront payer leurs prêtres et tous les frais du culte, s'ils veulent vivre et mourir en catholiques.

4^o Plus de Prêtres!

Ce sera la conséquence forcée de la suppression du budget des cultes dans les pays où les catholiques ne voudront pas, ou ne pourront pas faire eux-mêmes les frais de leur culte.

5^o Plus d'Église!

Les articles 12, 13 et 14 de la loi commencent par ces mots: « Les cultes, qui ont été reconnus par la République, sont ceux qui ont été reconnus par elle par ses pères ou par ses aïeux. »

La loi nous en laisse, il est vrai, « la jouissance »; mais, elle a soin d'annuler les nombreux cas où elle pourra vous en chasser et vous les enlever.

La France-Maçonnique a été déterminée l'usage qui en serait fait; dans son conseil, on réunira, le 3 avril 1905, à Paris, et a décidé ce qui suit: (pages 77 et 78 du compte rendu).

« La Commission des vœux signale que les loges françaises, qui ont été reconnues par la République, sont restées dans les mains de leurs légitimes propriétaires (com-munes, départements, Etat), ce qui leur permet d'acquiescer à la loi, sans en être empêchées par les lois de la République, afin de les employer à des fêtes civiques et maçonniques ».

6^o Maintien du pouvoir civil sur les Églises.

L'article 27 dit que les sonneries de cloches seront réglées par arrêté municipal, ce qui veut dire: 1^o que les cloches ne sonneront pour vos fêtes religieuses ou pour vos sépultures, que s'il plaît à M. le Maire; 2^o qu'on pourra lui faire servir de toutes espèces ou même barbaquages.

7^o Plus de croix — plus de Calvaire — plus d'images de la Sainte-Vierge Marie.

Ce n'est pas moins net: « Article 28. — Il est interdit à l'avenir d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux... en quelque emplacement public que ce soit. »

8^o Les fondations pieuses, faites avant le Concordat, sont démantelées et disparaissent. Les rentes qui les représentaient sont prises par l'Etat, en vertu de l'article 1^{er}.

9^o Les fondations faites depuis le Concordat par vos pères, avec charges de bonnes œuvres de bienfaisance ou d'enseignement, sont prises par l'Etat, qui les attribue à des établissements laïcs (Article 1^{er}).

10^o Plus de Religion.

de saint Thomas de Cantorbéry, mort pour la liberté de l'Église.

à M. MARIE-ALPHONSE, Archevêque de Cambrai.

Par Mandement:

Augustin MASBART, Chanoine, Chancelier de l'Archevêché.

D'autre part, Mgr l'Archevêque de Cambrai a pris les dispositions suivantes en ce qui concerne la basilique métropolitaine:

Art. 1^{er}. — A partir du premier janvier, la maîtrise sera supprimée et le latin diminué. Le plain-chant sera seul admis dans les offices religieux.

Art. 2. — Les grandes orgues ne seront plus jouées, sauf dans les cas spéciaux déterminés par Nous et l'orgue de chœur ne servira qu'à l'accompagnement du chant.

Art. 3. — La messe solennelle capitulaire quotidienne ne sera plus sonnée et sera remplacée par une messe basse; l'office canonial ne sera plus chanté, même le dimanche, il ne sera que récité.

Art. 4. — Nous faisons toutes recommandations pour qu'une sévère économie préside aux dépenses du culte.

Art. 5. — Un règlement spécial pour les abonnements de chaises, ainsi que pour les articles hors tarif, concernant les enterrements et les mariages, sera donné en communication aux fidèles et affichés dans l'église.

Art. 6. — Nous recommandons à tous de persévérer dans la prière et les pratiques de pénitence; Nous voulons que les vendredis de chaque mois, à l'exception du premier et du deuxième, consacrés à l'exposition du Très-Saint-Sacrement, soient employés à la lecture de la Croix soit fait en expiation de l'apostasie nationale.

Une messe de prémices à Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix.

Dimanche, à dix heures, M. l'abbé Henri Hennebel a célébré, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa messe solennelle de prémices.

Une nombreuse assistance de parents et d'amis avait tenu à donner un témoignage d'affection et de sympathie au nouveau prêtre et à sa famille.

M. l'abbé Hennebel était assisté de M. l'abbé Le-fèvre, curé de la paroisse; M. l'abbé Bury, professeur au collège de Denain, remplissant les fonctions de diacre; M. l'abbé Deloigne, professeur au collège de Baillet-Latour, remplissant les fonctions de sous-diacre.

M. le chanoine Caron, directeur du collège de Marcq-en-Barœul, a prononcé le sermon de circonstance. Commentant ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres: « Discordez, afin que vous soyez unis », il a dit: « Si vous donnez la main droite à l'ennemi, il la montrera la grandeur de la mission du prêtre. »

La société chorale de la paroisse, accompagnée à l'orgue par le sympathique organiste M. Hosticher, dont le talent est bien connu, a donné de la messe de Notre-Dame des Anges, de Mazingue, une interprétation parfaite. M. Ad. Dohier, baryton, a donné les soli; il a aussi chanté à l'offertoire un *Ave verum venum* de Dohier, et s'est retiré avec une maîtrise, ainsi que M. Charles Merchez fils, avec qui il a exécuté l'*Agnus Dei* de Dard.

Suppression de la franchise postale pour les aïeux ecclésiastiques.

L'archevêque vient d'adresser M. les curés, qu'à partir du 1er janvier 1906, la franchise postale qui existait pour les lettres ecclésiastiques, est supprimée. Ils devront donc, à l'avenir, adresser toutes les correspondances adressées à Mgr l'archevêque.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé D. Couppez, professeur à Marcq, est nommé curé de Croisettes-sur-l'Écault. — M. l'abbé Des-bas, nouveau prêtre, est nommé professeur à La Bassée.

Maison F. HUVENNE
54, rue du Fontenay, Roubaix (fondée en 1853)
SPÉCIALITÉ DE CERUELS
CERUELS DE LAIN, PLOMBES, ZINGLES ET CAPITONS
Grand magasin au premier. 9401

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Les noms et connaissances de la famille DESAUT, GOSSENS qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de M. Paul DESAUT, ancien constructeur-mécanicien, veuf de Dame Geneviève GOSSENS, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

Les noms et connaissances de la famille PÉREZ qui, par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Dame PÉREZ, née LONNAY, épouse de M. Louis PÉREZ, décédé le 15 décembre 1905, dans sa 84^e année, administrateur des Sacraments de notre paroisse de la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 12 janvier 1906, à huit heures, et aux Convois et services solennels qui auront lieu le mardi 2, à neuf heures et dans l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 64, le 12.

FOURRURES
« LEON », 40, rue de l'Épée. Fourrures en skins, astrakhan, castor, zibeline, etc. Réparations. Transformations. Maison de confiance, le meilleur marché de la région. 94394

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIS. — TRÉFÈRES-HITTOIRES. — La Belle Marcelline, pièce en quatre actes de M. Pierre Berton, un des succès de la dernière saison, a été jouée hier en matinée et en soirée, par une tournée Barot, devant un public nombreux. *La Belle Marcelline* appartient au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de Bessales, pour qui il n'est qu'un père. Un jeune aide-de-camp de l'empereur, Criseno, lui fait une cour assidue. A la suite de l'explosion de la machine infernale, Tallonnet, le faux Lacassade, passe pour mort. En réalité, il échappe, partant au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de Bessales, pour qui il n'est qu'un père. Un jeune aide-de-camp de l'empereur, Criseno, lui fait une cour assidue. A la suite de l'explosion de la machine infernale, Tallonnet, le faux Lacassade, passe pour mort. En réalité, il échappe, partant au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de Bessales, pour qui il n'est qu'un père. Un jeune aide-de-camp de l'empereur, Criseno, lui fait une cour assidue. A la suite de l'explosion de la machine infernale, Tallonnet, le faux Lacassade, passe pour mort. En réalité, il échappe, partant au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de Bessales, pour qui il n'est qu'un père. Un jeune aide-de-camp de l'empereur, Criseno, lui fait une cour assidue. A la suite de l'explosion de la machine infernale, Tallonnet, le faux Lacassade, passe pour mort. En réalité, il échappe, partant au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de Bessales, pour qui il n'est qu'un père. Un jeune aide-de-camp de l'empereur, Criseno, lui fait une cour assidue. A la suite de l'explosion de la machine infernale, Tallonnet, le faux Lacassade, passe pour mort. En réalité, il échappe, partant au cycle napoléonien, il fort à la mode depuis *Madame Sans-Gêne*; c'est une pièce anecdotique, agréable et bien faite. Elle a son point de départ dans la fameuse tentative de la rue Saint-Nicolas, 3 novembre, en 1818 (24 décembre 1820), dirigé contre le premier consul par les royalistes. Le vieux marquis de Tallonnet, un des conjurés, tient sous le nom de Lacassade le cabinet de la Belle Marcelline. Il est marié à une jeune fille, Jeanne de